



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Service : Direction des Finances

Affaire n° : R2022-3-1-24

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 17 juin 2022 à  
19h00

Avis autre commission :

Décision : à la majorité

Décision du conseil municipal

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal :

- Approbation du compte administratif pour l'exercice 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

**Le compte administratif de l'année 2021 reflète la mise en œuvre des divers engagements décidés par la commune. Il vous est proposé d'en délibérer.**

Madame, Monsieur,

Le compte administratif de l'année 2021 reflète la mise en œuvre des divers engagements décidés par notre commune. L'exécution du budget 2021 traduit une fois encore les conséquences financières de la pandémie pour notre collectivité. Le budget communal a en effet été pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise et pour accompagner les cristoliens et préserver leur santé. Comme en témoigne le dispositif de vaccination inédit qui a pu être mis en place en quelques semaines seulement, pour un montant supérieur à 1M€. C'est donc un budget 2021 résilient qui a été mis en œuvre et a permis de répondre à l'urgence sanitaire.

Malgré ce contexte, l'exécution du budget 2021 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière qui repose sur la maîtrise des dépenses de gestion et la poursuite des investissements pour préparer l'avenir des Cristoliens.

Ainsi, si les conséquences économiques de la crise sanitaire ont impacté le rythme des projets d'investissement, l'année 2021 s'est néanmoins traduite par de nombreuses réalisations. La priorité a été donnée, comme annoncé, à la qualité et la durabilité du cadre de vie. C'est dans ce cadre qu'ont été menées des interventions soutenues sur les espaces verts et la voirie notamment (finalisation de la requalification de la Place Giraudoux, travaux de pacification de l'avenue Gallieni en faveur de modes de déplacements doux notamment).

La politique volontariste de la municipalité en faveur du développement durable s'est également traduite par la poursuite du programme d'économies d'énergie et de la rénovation thermique de plusieurs établissements scolaires (notamment les travaux pour la rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume et la réalisation d'un audit énergétique global). Le programme de rénovation des équipements communaux a par ailleurs été poursuivi, et étendu (finalisation du local vestiaire au Stade de la Habette notamment). Le déploiement de la vidéoprotection, en lien avec la police nationale, a été poursuivi.

Très attachée à la préservation et à la qualité du service public de proximité, la municipalité a par ailleurs veillé, en 2021, à maintenir et développer l'ensemble des dispositifs sociaux, scolaires, sportifs et dédiés à la jeunesse pour traduire en actes le vivre-ensemble. C'est notamment le cas de la programmation estivale, au travers de l'opération « Antirouille » qui a rencontré, pour sa deuxième édition, un vif succès. L'accompagnement des publics fragiles a également été renforcé, au travers de la poursuite du versement des aides aux étudiants et la préparation de la mise en place d'une mutuelle communale.

Enfin, les excellents taux de réalisation du budget 2021, en fonctionnement comme en investissement, démontrent la coordination et la mobilisation des services et de la municipalité pour développer le service public en direction de tous les Cristoliens.

L'exécution du budget principal de la commune, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 197 534 163,25 € contre 195 527 632,12 € en 2020 dont :

- 168 316 699,81 € en fonctionnement, contre 166 492 791,81 € en 2020 ;
- 29 217 463,44 € en investissement contre 29 034 840,31 € en 2020,

Le montant des recettes de l'année 2021 s'établit à 200 888 172,50 € contre 206 099 305,38 € en 2020, dont :

- 176 412 078,98 € en fonctionnement contre 172 242 856,69 € en 2020 ;
- 24 476 093,52 € en investissement contre 33 856 448,69 € en 2020.

À la clôture de l'exercice 2021, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 15 947 140,99 € et un déficit d'investissement de 8 121 847,80 € après l'intégration des restes à réaliser (4 910 157,56 € de dépenses et 5 918 101,57 € de recettes).

L'exécution du budget dégage structurellement un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement du fait de l'application des règles comptables dans le cadre de la nomenclature M14. En effet, une quote-part de l'autofinancement correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution. Il constitue ainsi une dépense de fonctionnement en moins qui génère l'excédent de cette section et une recette en moins d'investissement qui génère le déficit de cette section. Il revient à l'ordonnateur, à l'occasion du vote du compte administratif, d'équilibrer, par affectation, les deux sections.

Après affectation de 8 121 847,80 € à la section d'investissement pour combler le déficit comme nous y obligent les règles comptables, l'excédent de fonctionnement est ramené à 7 825 293,19 €.

Ainsi, cet excédent a été repris en recettes de fonctionnement du budget primitif 2022 dont il est un élément de l'équilibre.

La première partie de ce rapport est consacrée à l'exécution de la section d'investissement et la seconde à l'exécution de la section de fonctionnement.

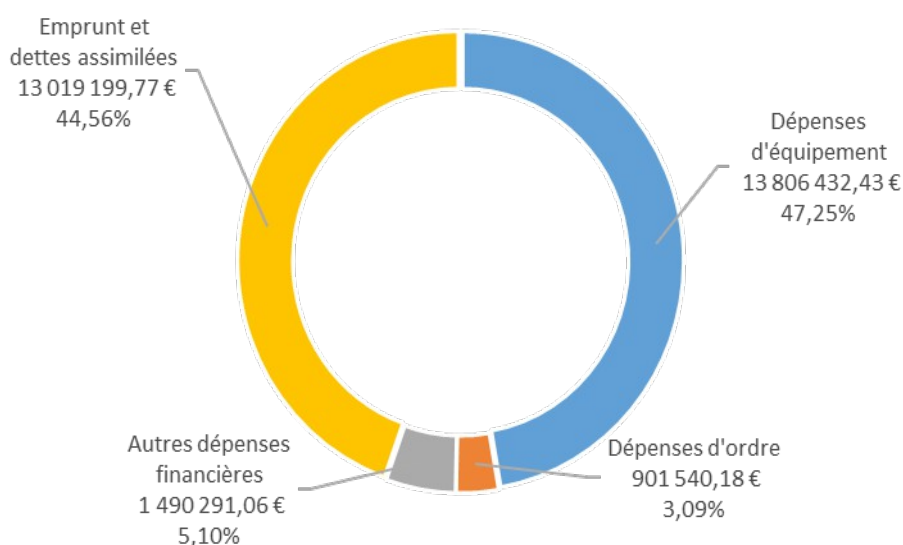
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## I - LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 29 217 463,44 € auxquelles il convient d'ajouter 4 388 421,89 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2020 et 4 910 157,56 € de dépenses prévues en 2021 et reportées en 2022 (restes à réaliser). Ces dépenses reportées ont été présentées dans le cadre de l'examen du budget primitif 2022.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2021, se répartissent de la façon suivante :

**Dépenses d'investissement 2021 :**  
**Total : 29 217 463,44 €**



### 1.1 - LES DÉPENSES DIRECTES D'ÉQUIPEMENT

(13 806 432,43 € en 2021 contre 13 687 606,44 € en 2020)

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 13 806 432,43 € en 2021 contre 13 687 606,44 € en 2020. En y intégrant les restes à réaliser, les crédits s'élèvent à 18 716 589,99 € contre 18 385 245,89 € en 2020.

Le taux d'exécution des dépenses réelles directes d'équipement 2021 atteint 71,96 % des crédits autorisés, contre 71,17 % en 2020.

En y intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent à 4 697 639,45 € en 2021, il est porté à 97,32 % en 2021, contre 95,60 % en 2020.

Les dépenses directes d'équipement se déclinent ainsi :

#### 1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU)

(77 582,75 € en 2021 contre 617 882,83 € en 2020)

En 2021, ont été notamment réalisés :

- Les études urbaines et économiques demandées par l'ANRU en vue de la

- rénovation du quartier du Mont-Mesly, pour un montant de 37 710,00 €.
- Les études programmatiques pour le projet du carrefour éducatif pour un montant de 27 336,19 €.
- La fin des travaux d'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre du PRU Bleuets pour un montant de 12 536,56 €.

### 1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie

**(5 489 297,03 € en 2021 contre 4 184 324,90 € en 2020)**

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des travaux et à des dotations en équipements et matériels pour les services opérationnels concernés.

#### ➤ Voiries, réseaux, espaces verts et ouvrages d'art

**(4 001 949,31 € en 2021 contre 3 352 493,35 € en 2020)**

- Voirie : 3 547 372,88 € dont :
  - o Des travaux de voirie pour 3 243 841,63 € dont :
    - 1 925 372,08 € de travaux de rénovation de la Place Giraudoux
    - 485 568,47 € de travaux de pacification de l'avenue Gallieni en faveur de modes de déplacements doux
    - Le reste l'enveloppe concerne divers travaux de voirie, dont des travaux de marquage, de pavage, de création de trottoir, de pose de coussins berlinois, de cheminement piétons, de reprise d'affaissement, de travaux de clôture sur tout le territoire cristolien
  - o Du matériel et outillage de voirie pour 224 396,72 € ;
  - o Des travaux sur le mobilier urbain et de secours incendie pour 64 073,63 €.
- Espaces verts : 346 660,54 € dont :
  - o Travaux sur les sols souples dans les squares.....102 264,10 €
  - o Travaux de remise en état de la pompe de la fontaine de la Pointe du Lac, suite aux inondations de juin 2021.....87 076,20 €
  - o Acquisition de matériel et végétaux pour les espaces verts .....49 661,00 €
  - o La poursuite du remplacement des platelages dégradés sur les Bords de Marne .....40 312,80 €
  - o Le traitement du talus bordant le cheminement piétons d'accès au métro Université.....26 089,20 €
  - o Travaux sur les bassins et fontaines..... 17 011,20 €
  - o Travaux de remplacement des disconnecteurs.....17 112,76 €
  - o Travaux divers (stations d'arrosage, pose de clôtures.....).....7 133,28 €
- Ouvrages d'art : 107 915,89 € dont :
  - o Travaux sur divers pontons (dont 45 484,56 € pour le ponton Chemin de Halage).....75 807,60 €
  - o La fin des travaux de confortement du canal.....11 462,76 €
  - o Des travaux sur les gardes corps et sur les câbles des passerelles . 8 979,13 €
  - o La poursuite des travaux d'inspection des passerelles .....2 942,40 €

#### ➤ Éclairage public et signalisation tricolore

**(1 487 347,72 € en 2021 contre 831 831,55 € en 2020)**

- Des travaux d'éclairage public à hauteur de 1 181 509,05 € dont :
  - o 475 791,11 € de remplacement des lanternes énergivores dans le cadre de la stratégie municipale de performance énergétique,

- 128 816,09 € pour le remplacement de transformateurs électriques,
- 96 468,60 € de remplacement de boîtes de coupure,
- 150 045,07 € pour des remplacements de candélabres,
- 33 357,13 € de travaux suite aux inondations de juin 2021
- Des travaux de signalisation tricolore pour 305 838, 67 € dont 160 527,61 € pour la rénovation complète de la signalisation tricolore du carrefour les compagnons de la Libération

**1.1.3 - Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité  
(434 540,36 € en 2021 contre 740 468,58 € en 2020)**

Ces actions comprennent l'ensemble des mesures prévues dans le cadre de la stratégie municipale de prévention et de sécurité. Les actions réalisées en 2021 sont les suivantes :

- les aménagements de la sécurité destinés au désenclavement de certains quartiers permettant de faciliter les interventions de la police pour 151 043,26 € ;
- l'extension du système de vidéosurveillance pour 180 886,59 € ;
- Les travaux de sécurisation des parkings pour 57 982,72 € ;
- La subvention d'équipement pour le réaménagement du réfectoire de la caserne des pompiers pour 25 000 € ;
- Les crédits en matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des services pour 19 627,79 €.

**1.1.4 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal  
(5 385 283,73 € en 2021 contre 4 819 229,22 € en 2020)**

Afin d'assurer dans les meilleures conditions l'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des Cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à l'entretien courant, des mises en conformité des divers réseaux qui montent en puissance, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers ont été réalisés en 2021.

Les réalisations sont réparties selon les secteurs suivants :

Secteur enseignement.....	2 568 961,63 €
Secteur sportif.....	1 004 123,01 €
Secteur social.....	871 664,80 €
Secteur culturel.....	860 384,07 €
Secteur jeunesse.....	80 150,02 €

➤ **Les investissements dans le secteur enseignement .....2 568 961,63 €**

- Les travaux pour les groupes scolaires d'un montant total de 1 776 366,94 € qui comprennent notamment :
  - Les travaux pour la rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume pour un montant de 491 465,90 €,
  - Les travaux dans le cadre du plan de rafraîchissement des écoles pour un montant de 421 202,74 €
  - Les travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour un montant de 324 163,65 €
  - La réfection des logements de gardiens et d'enseignements pour un montant de 34 592,73 €
  - L'équipement des groupes scolaires en alarmes silencieuses PPMS pour 62 748 €

- Le matériel, le mobilier et les travaux pour les restaurants scolaires pour un montant de 206 985,60 €,
- Le déploiement du plan numérique dans les écoles (câblage, matériel informatique, logiciels) pour 226 065,13 €,
- Les travaux réalisés pour la réfection des cours d'école et jeux extérieurs pour un montant de 106 483,64 €,
- Le matériel et le mobilier pour les écoles pour un montant de 213 884,72 €, dont 41 328 € d'acquisition de défibrillateurs
- Des travaux de rénovation des rideaux dans les écoles pour un montant de 39 175,60 €,

➤ **Les investissements dans le secteur sportif.....1 004 123,01 €**

Ils concernent :

- Les travaux dans les différents gymnases, plateaux d'évolution et stades pour 872 277,65 € dont :
  - Les travaux de construction du bâtiment vestiaire du Stade de la Habette pour 337 284,31 € ;
  - Les divers travaux dans les équipements sportifs pour 162 244,03 € (peinture, menuiseries, travaux de trace de jeux...) ;
  - Les travaux du gymnase Nelson Paillou (diagnostic et sécurisation de la charpente) pour 40 344,78 € ;
  - Les travaux au gymnase les Guiblets pour 125 490 € ;
  - Les travaux pour le Palais des Sports pour 106 871,05 € (motorisation de la tribune, local de stockage...) ;
  - Les travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour un montant de 63 480,36 € ;
  - Les travaux sur les espaces extérieurs des équipements sportifs pour 36 563,12 €,
- Le matériel et mobilier pour les équipements sportifs pour un montant de 131 845,36 €.

➤ **Les investissements dans le secteur social.....871 664,80 €**

Ils concernent en particulier :

- Les dépenses liées à la lutte contre la pandémie pour 314 184,85 € dont 308 760,72 € dans le cadre de la mise à disposition des usagers de 2 centres de vaccination ;
- Des travaux dans les crèches pour 268 479,71 €, qui comprennent notamment :
  - 145 492,06 € pour la restructuration intérieure complète de la mini crèche des Bords de Marne ;
  - 49 943,52 € pour la réfection et le réaménagement du jardin et du sol souple de la crèche Ambroise Paré ;
  - 37 596,18 € dans le cadre du plan de rafraîchissement.
- Des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et ceux destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée après avis de la commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) pour 149 876,33 € ;
- Des travaux dans les locaux dédiés aux seniors pour 110 662,27 €, dont 64 907,57 € pour la rénovation du réfectoire Foyer Soleil des Bordières ;
- Divers travaux pour le service petite enfance pour 5 289,84 € ;
- Des travaux de revêtement de sol pour le service Insertion sociale pour un montant

- de 18 000,48 € ;
  - Des aménagements informatiques (câblage, matériels informatiques, logiciels) et téléphoniques pour 5 171,32 €.
- **Les investissements dans le secteur de la culture.....860 384,07 €**

Ils concernent :

- Les équipements socioculturels, pour un montant total de 162 542,72 €
- Le versement du solde de la subvention d'équipement pour 500 000 € pour la construction de l'espace Martin Luther King et de 50 000 € à l'association Culturelle Israélite de Créteil pour l'acquisition de mobilier,
- Divers travaux sur l'Eglise saint Christophe pour 104 937,31 € dont 76 553,85 € de travaux d'amélioration de l'accessibilité,
- Des frais d'études pour le projet de rénovation globale des Cinémas du Palais pour un montant de 33 000 €, et divers travaux pour un montant de 7 157,10 €,
- Du matériel pour les activités culturelles d'un montant de 2 746,94 €,

➤ **Les investissements dans le secteur de la jeunesse.....80 150,22 €**

Ils concernent :

- Les travaux pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour un montant total de 32 234,27 €,
- Le matériel et le mobilier des ALSH, centres d'accueil et pour les activités dédiées à la jeunesse pour un montant de 47 915,85 €.

**1.1.5 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux**  
**(2 090 069,43 € en 2021 contre 2 882 262,17 € en 2020)**

Ils sont nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population. Ils concernent notamment :

- Les actions dans le domaine de l'informatique et du numérique pour les services municipaux pour un montant total de 563 649,55 € (travaux de câblage, acquisitions de logiciels et de matériel informatique et téléphonique) ;
- Les travaux dans les bâtiments administratifs pour 601 687,18 € ;
- Le renouvellement du parc de véhicules pour 300 682,82 € ;
- Le matériel et outillage pour différents services pour 406 297,97 € ;
- La réalisation d'un audit énergétique global pour 157 602,64 € ;
- Les travaux au Centre Technique Municipal pour 60 149,27 €.

**1.1.6 – Des crédits pour les aménagements de proximité**  
**(149 482,44 € en 2021 contre 261 306,33 € en 2020)**

Dans le cadre du renouvellement des conseils de quartier, les crédits consommés s'élèvent à 149 482,44 €.

**1.1.7 - Les actions d'aménagement urbain**  
**(81 621,43 € en 2021 contre 25 600,49 € en 2020)**

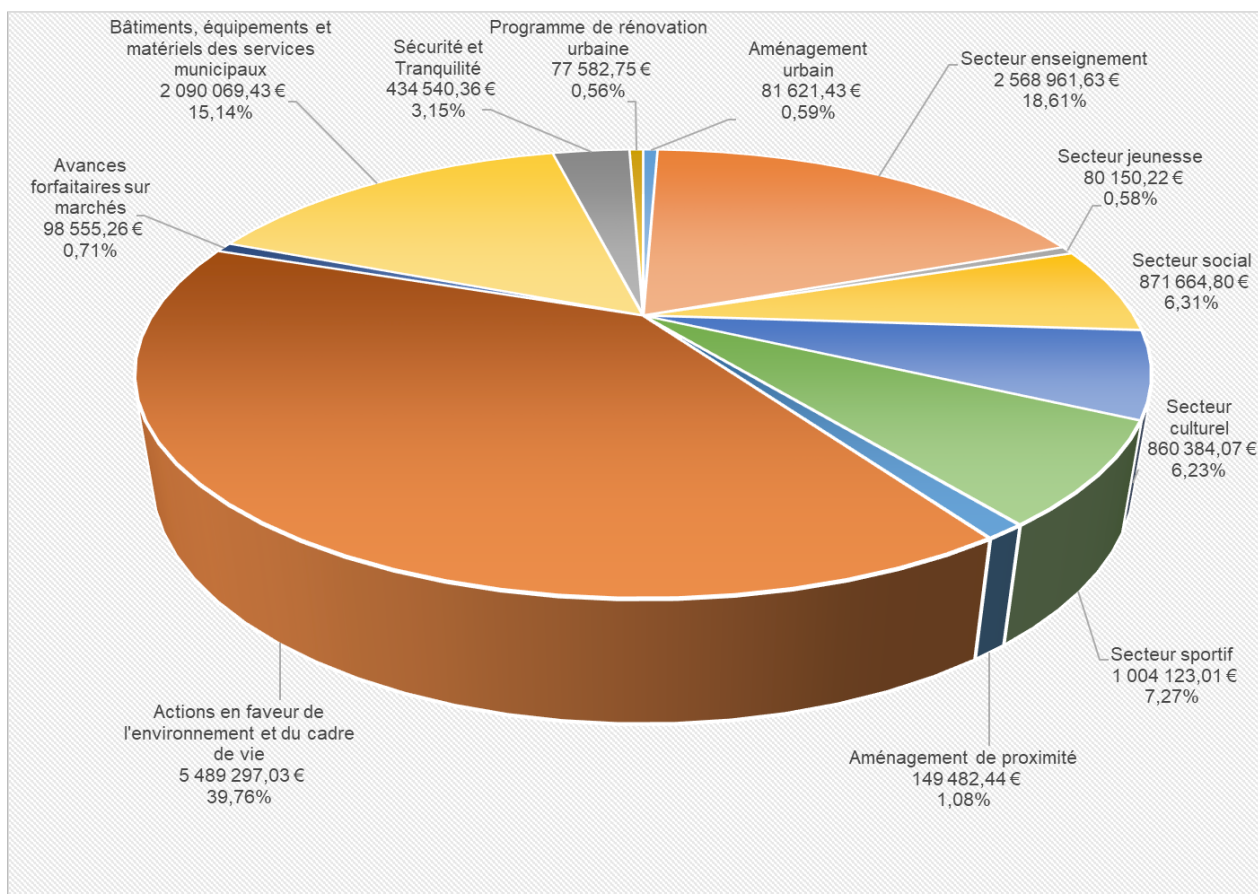
Il s'agit des divers frais d'études, d'acquisition, frais notariés et frais de classement des voies privées pour 82 621,43 €.

### 1.1.8 - La comptabilisation des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics :

Le versement des avances forfaitaires s'élève à 98 555,26 € pour l'exercice 2021.

#### Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :

**TOTAL : 13 806 432,43 €**



## 1.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

(14 509 490,83 € en 2021 contre 14 587 373,56 € en 2020),

### 1.2.1 - Le remboursement de la dette (13 017 691,01 € en 2021 contre 13 071 327,94 € en 2020) et le remboursement des cautions (1 508,76 € en 2021 contre 2 487,19 € en 2020):

En 2021, le remboursement en capital de la dette s'élève à 13 017 691,01 € contre 13 071 327,94 € en 2020.

Le remboursement des cautions relatives aux locaux commerciaux, et jardins familiaux s'élève à 1 508,76 € en 2021 contre 2 487,19 € en 2020.



**1.2.2 – La participation versée à Créteil Habitat – SEMIC pour le financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire (1 447 960,25 € en 2021 contre 1 513 558,43 € en 2020)**

Conformément au mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 6 novembre 2006, la commune verse à Créteil Habitat – SEMIC, depuis 2009, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des prêts contractés par Créteil Habitat – SEMIC. En 2021, la participation versée a été de 1 447 960,26 € (fin des versements en 2022).

**1.3 – LES DÉPENSES D'ORDRE (901 540,18 € en 2021 contre 759 860,31 € en 2020)**

D'un montant de 901 540,18 €, elles se composent :

- de la neutralisation des subventions versées pour un montant de 600 000,00 €.
- des travaux en régie qui constituent des investissements réels effectués par nos propres services. Ils ne font donc pas l'objet de décaissements, ce qui leur vaut la qualification d'opérations d'ordre. Ils ont une contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement pour 190 640,98 €.
- des transferts de frais d'études et frais d'annonces sur appel d'offres sur compte de travaux pour 107 800,20 €.
- d'une reprise sur amortissement à la demande du service de gestion comptable pour 3 000 €.
- des moins-values sur cessions d'immobilisations pour 99 € (concerne la cession de la parcelle 35 rue de Bonne).

## II- LES RECETTES

Les recettes d'investissement réalisées sur l'exercice se sont élevées à 24 476 093,52 € en 2021 contre 33 856 448,69 € en 2020.

Les recettes réalisées sur l'exercice 2021 sont constituées :

- De recettes réelles pour un montant de 21 028 313,38 € contre 29 540 776,78 € en 2020,
- De recettes d'ordre à hauteur de 3 447 780,14 € en 2021 contre 4 315 671,91 € en 2020.

### **2.1 – LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

**(21 028 313,38 € en 2021 contre 29 540 776,78 € en 2020)**

Les recettes réelles correspondent à :

#### **2.1.1 - Des subventions d'investissement**

**(1 422 033,93 € en 2021 contre 2 185 670,99 € en 2020)**

La commune a perçu des subventions :

- liées au programme de rénovation urbaine
  - La subvention de l'ANRU au titre des aménagements des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS) .....231 964,90 €
  - La subvention de la Région au titre des aménagements des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS) .....115 354,98 €
  - La subvention de l'ANRU concernant les études transversales du quartier de la Habette.....3 731,70 €
- du département pour la construction des vestiaires du stade de la Habette.....250 000,00 €
- de la Métropole du Grand Paris versées dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain :
  - Fonds d'investissement métropolitain pour la requalification de la Place Giraudoux.....120 904,00 €
  - Fonds d'investissement métropolitain pour les jardins familiaux Brise Pain.....43 800,00 €
- du SIPPEREC
  - pour la rénovation du logement Casalis.....10 148,94 €
  - pour l'éclairage public.....102 485,27 €
- la Caisse Allocations Familiales
  - pour le multi-accueil Croix des Mèches.....66 664,00 €
  - pour le plan rafraîchissement.....117 701,00 €
- l'Etat dans le cadre du FIPD
  - Pour le système de vidéoprotection.....75 480,00 €
  - Pour l'extension du CSU.....17 724,40 €
- l'Etat, dans le cadre du plan de relance pour sa politique d'aménagement (densité) ..... 70 900,00 €
- la Région pour le système de vidéoprotection.....67 500,00 €
- l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour la rénovation des charpentes du Gymnase Schweitzer..... 59 292,39 €
- l'Etat, dans le cadre du FIPHFP pour les études et aménagements ergonomiques de postes ..... 19 080,43 €
- la participation de la Société du Grand Paris pour le financement des travaux pour la mise en compatibilité des biens de la commune nécessaire à la réalisation des travaux du réseau de transport public du Grand Paris.....12 506,92 €
- l'État, dans le cadre de l'organisation des élections municipales et de la mutualisation

des scrutins départementaux et régionaux pour l'achat d'urnes.....9 500,00 €  
Le montant du produit des amendes de police versé par l'Etat s'élève à 27 295,00 €.

**2.1.2 - Des emprunts pour financer les opérations d'équipement**  
**(13 000 000,00 € en 2021, contre 11 940 000,00 € en 2020)**

Les emprunts réalisés en 2021 s'élèvent à 13 000 000,00 € contre 11 940 000,00 € en 2020.

**2.1.3 - Des dotations et fonds divers**  
**(2 465 398,89 € en 2021 contre 2 635 140,43 € en 2020)**

Ils se répartissent de la sorte :

- Le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2020.....2 130 998,00 €
- La taxe d'aménagement.....334 400,89 €

**2.1.4 - D'autres produits**  
**(180,00 € en 2021 contre 2 195,76 € en 2020)**

Cela concerne les cautions des jardins familiaux pour un montant de 180,00 €.

**2.1.5 – Remboursement des avances forfaitaires**  
**(220 603,38 € en 2021 contre 65 310,83 € en 2020)**

Cela concerne le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics de travaux. Pour 2021, le montant récupéré s'élève à 220 603,38 €.

**2.1.6 – L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 920 097,18 €**

Il s'agit de la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2020 affecté au besoin de financement de la section d'investissement 2020.

**2.2 – LES RECETTES D'ORDRE**  
**(3 447 780,14 € en 2021 contre 4 315 671,91 € en 2020)**

Elles comprennent :

- Les sorties d'actifs du fait des cessions réalisées .....4 989,92 €
- Les plus-values liées aux sorties d'actifs .....2 400,00 €
- Les amortissements des immobilisations et des subventions versées.....3 332 590,02 €
- Le transfert des frais d'études et frais d'insertion sur compte de travaux.....107 800,20 €

## III - LES REPORTS D'INVESTISSEMENT 2021 REPRIS AU BUDGET PRIMITIF 2022

### 3.1– LES REPORTS DE DÉPENSES

**(4 910 157,56 € EN 2021 CONTRE 4 697 639,45 € EN 2020)**

Les crédits d'investissement reportés de 2021 sur 2022 s'élèvent à 4 910 157,56 € et concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait de la crise sanitaire, du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques. Ils concernent notamment :

Des travaux de traitement des façades et d'aménagement intérieur du local de rez-de-chaussée Quartier Néo C pour l'installation d'un local de quartier et l'implantation de services de proximité.	612 386,78 €
La création de nouvelles parcelles de jardins familiaux d'environ 100 m <sup>2</sup> sur la Pointe de l'Île Brise Pain,	510 703,32 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, de licences informatiques et les travaux sur le réseau informatique	405 891,00 €
Travaux sur les ouvrages d'art, notamment les travaux de réfection de la passerelle des coucoucs pour 169 759,60 €	390 384,87 €
Travaux et équipements dans les écoles, les cours d'école et les restaurants scolaires	378 946,96 €
Construction du bâtiment vestiaire du Stade de la Habette	363 679,44 €
L'achat de véhicules et matériel du garage	251 290,31 €
Travaux et matériels dans les équipements sportifs	213 854,84 €
Les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens	174 209,16 €
Le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore	172 102,90 €
Travaux et équipements dans les équipements socioculturels et autres espaces dédiés à la Culture	164 741,66 €
Des travaux liés à l'extension et à la modernisation du dispositif de vidéoprotection et du CSU sur le territoire communal	164 465,16 €
Le matériel et les travaux d'aménagement de voirie	161 399,56 €
La restructuration intérieure complète de la mini-crèche des Bords de Marne	143 360,49 €
Travaux d'aménagement et d'entretien de l'hôtel de ville et des différents bâtiments communaux	142 874,96 €
Les travaux dans les crèches	110 968,41 €
Les travaux dans le local jardinier rue des Moellons	95 737,21 €
Les études dans le cadre des opérations d'aménagements urbains	95 589,19 €
Les travaux et le matériel pour les parcs et jardins	79 989,60 €
Les frais d'acquisition de terrains et de voirie	71 288,86 €
Les travaux de sécurisation du parking de la Haye-aux-Moines	56 385,23 €
L'audit énergétique	39 006,56 €
Le matériel et le mobilier pour le secteur de la jeunesse	27 843,36 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, outillage, mobilier	27 504,55 €
Le solde de la subvention d'équipement pour le réaménagement du réfectoire de la caserne des pompiers	25 000,00 €

Divers travaux dans le secteur social	12 795,60 €
Les crédits liés au centre de vaccination	9 068,16 €
Divers travaux de prévention sécurité	8 689,42 €

## 3.2 LES REPORTS DE RECETTES

**(5 918 101,57 € EN 2021 CONTRE 5 165 964,16 € EN 2020)**

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 5 918 101,57 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, d'un emprunt contracté en 2021 et mobilisé en 2022 et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics.

<b>Emprunt contracté auprès de la Banque Postale</b>	<b>3 200 000,00 €</b>
<b>Subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine</b>	<b>223 514,80 €</b>
-la subvention du département au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	170 651,00 €
-la subvention de l'ANRU au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	31 903,30 €
-la subvention de la CDC au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	20 000,00 €
-la subvention de la CDC au titre des études urbaines	960,50 €
<b>Subventions d'investissement de la Région (contrat régional)</b>	<b>689 407,94 €</b>
-la subvention des travaux de requalification de la place Giraudoux	350 000,00 €
-la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	296 969,47 €
-la subvention pour l'aménagement de la pointe de l'Île Brise Pain	42 438,47 €
<b>Subventions d'investissement métropolitaines</b>	<b>645 880,00 €</b>
-la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	203 837,00 €
-la subvention pour la requalification de la place Giraudoux	181 355,00 €
-la subvention pour la requalification de la rue de la Prairie	102 554,00 €
-la subvention pour la requalification de l'avenue Gallieni	81 435,00 €
-la subvention pour la création de jardins familiaux sur la Pointe de l'Île Brise Pain	65 699,00 €
-la subvention au titre du fonds métropolitain d'innovation numérique	11 000,00 €
<b>Subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local</b>	<b>855 275,34 €</b>
-la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	278 108,00 €
-la subvention pour la requalification du stade Brise Pain	233 333,00 €
-la subvention pour la création de jardins familiaux sur la Pointe de l'Île Brise Pain	223 834,34 €
-La subvention pour la rénovation des vestiaires de la Habette	120 000,00 €
<b>Subventions du SIPPAREC</b>	<b>113 225,82 €</b>
-La participation pour l'audit énergétique	40 895,57 €
-La subvention pour l'acquisition de véhicules électriques	56 252,50 €
-La subvention pour l'acquisition de bornes de recharge électriques	16 077,75 €
<b>Les subventions de la CAF</b>	<b>43 907,00 €</b>
-La subvention pour les travaux de sécurisation du jardin de la crèche Ambroise Paré	30 000,00 €
-La subvention pour le plan de rafraîchissement des crèches	12 000,00 €

-La subvention pour l'achat de tablettes	1 907,00 €
<b>Les subventions relatives aux travaux d'installation de la vidéoprotection</b>	<b>70 789,67 €</b>
-La subvention de l'Etat FIPD	9 826,67 €
-La subvention de la Région Ile-de-France	60 963,00 €
<b>La subvention de l'Agence Nationale du sport pour la construction de vestiaires sur le plateau d'évolution de la Habette</b>	<b>68 601,00 €</b>
<b>La subvention de la Fédération Française de Foot pour la construction de vestiaires sur le plateau d'évolution de la Habette</b>	<b>7 500,00 €</b>

## IV - LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2021, le résultat de clôture de la section d'investissement présente un besoin de financement de 9 129 791,81 € qui, après reprise des dépenses et des recettes restant à réaliser, aboutit à un besoin de financement de 8 121 847,80 €.

L'exécution du budget 2021 en investissement se résume de la façon suivante :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	29 217 463,44 €	24 476 093,52 €
Résultat antérieur reporté	4 388 421,89 €	
<b>TOTAL</b>	<b>33 605 885,33</b>	<b>24 476 093,52 €</b>
Résultat de clôture avant restes à réaliser repris au budget 2021	-9 129 791,81 €	
Restes à réaliser 2021	4 910 157,56 €	5 918 101,57 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-8 121 847,80 €</b>	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES DÉPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 168 316 699,81 € en 2021, contre 166 492 791,81 € en 2020.

Les dépenses réelles s'établissent à 164 976 719,87 €, soit un taux de réalisation de 98,25 % contre 162 236 065,46 €, en 2020 avec un taux de réalisation de 97 %.

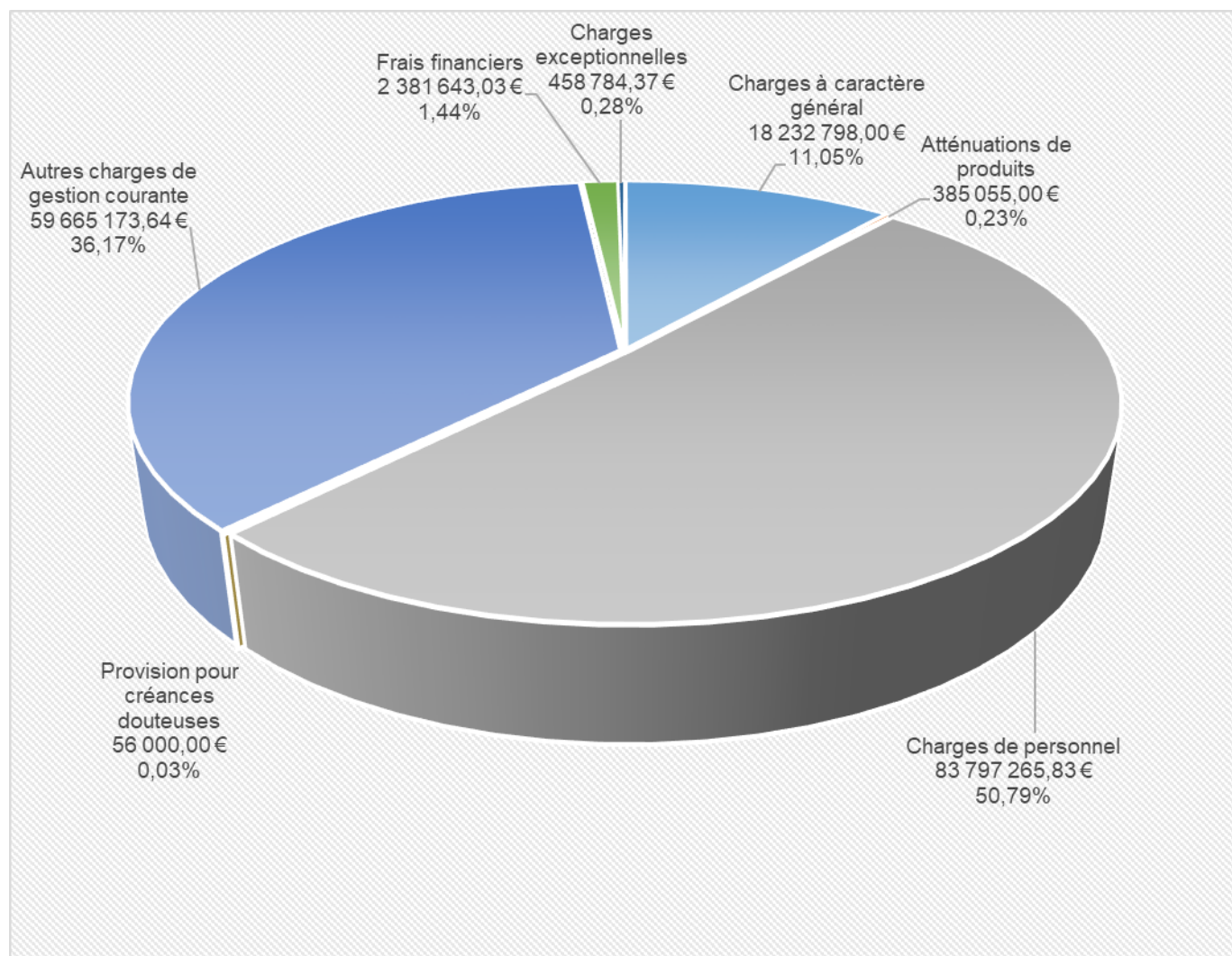
Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

#### 1.1.- LES DÉPENSES RÉELLES PAR NATURE

	CA 2020	CA 2021	Variation
Charges à caractère général	18 572 103,94 €	18 232 798,00 €	-1,83%
Charges de personnel	81 832 435,59 €	83 797 265,83 €	2,40%

Atténuations de produits	463 719,00 €	385 055,00 €	-16,96%
Autres charges de gestion courante	58 790 083,66 €	59 665 173,64 €	1,49%
Frais financiers	2 439 989,62 €	2 381 643,03 €	-2,39%
Charges exceptionnelles	137 733,65 €	458 784,37 €	233,10%
Provision pour créances douteuses		56 000,00 €	NS
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>162 236 065,46 €</b>	<b>164 976 719,87 €</b>	<b>1,69%</b>

### Dépenses réelles de fonctionnement 2021



#### 1.1.1 - Les charges à caractère général

(18 232 798,00 € contre 18 572 103,94 € pour 2020)

La crise sanitaire continue d'avoir un double effet sur les charges à caractère général. Ainsi certains postes classiques de dépenses restent en baisse par rapport à 2019 (du fait de l'annulation des classes de découvertes, des séjours de vacances, de la moindre fréquentation du restaurant administratif sur l'alimentation, de l'impossibilité d'organiser certaines manifestations...).

Les dépenses pour lutter contre la crise sanitaire et notamment pour le fonctionnement du

centre de vaccination s'élèvent en 2021 à 260 000 € pour un montant total de 1 150 018,29 € en 2020 (achat de masques, gels hydro alcooliques, nettoyage des locaux...).

La baisse des charges à caractère général s'explique également sur des économies obtenues par des optimisations sur divers marchés ainsi que diverses consommations de fournitures.

Elles comprennent essentiellement :

- les charges de fluides pour un montant de 5 242 107,96 € ;
- les charges d'entretien de bâtiments, de voirie-réseaux et de matériel pour un montant de 4 266 296,37 € ;
- les achats de fournitures pour la collectivité (alimentation, fournitures administratives, scolaires, d'entretien, de voirie, de petit équipement, vêtements de travail...) pour un montant de 2 953 244,95 € ;
- les achats de prestations de service (classes de découverte, centres de vacances, prestations pour les centres de loisirs...) pour un montant de 1 213 464,55 € ;
- les primes d'assurance versées pour 1 385 326,55 € ;
- les locations et charges locatives pour un montant de 1 155 997,38 €.

### **1.1.2 - Les charges de personnel**

**(83 797 265,83 € contre 81 832 435,59 € pour 2020)**

En 2021, les dépenses de personnel ont connu une évolution de 2,40 % par rapport au réalisé 2020.

Cette évolution de la masse salariale résulte principalement du glissement vieillesse technicité, et du niveau du SMIC pour 923 757 €.

Les dépenses de masse salariale 2021 ont également été impactées par les conséquences de la pandémie. Ainsi, des agents ont été mobilisés pour exercer des missions en dehors de leurs horaires habituels. Par ailleurs, la pandémie et les mesures d'isolement des agents souffrant de pathologie ont conduit la collectivité à être privée de la présence d'un certain nombre d'agents. Elle a ainsi été conduite à renforcer provisoirement les équipes, notamment celle de la logistique des écoles. La mise en place d'un centre de vaccination et d'une cellule d'appel a eu un coût en matière de recrutements, d'heures supplémentaires, d'astreintes de 864 000 €. Ce coût a été compensé en partie par l'ARS.

Enfin, dans le cadre de la politique de sécurisation des parcours professionnels, le plan d'intégration des animateurs contractuels amis en place en 2018 s'est poursuivi en 2021. Ainsi 43 agents ont bénéficié de l'intégration en tant que fonctionnaire depuis l'adoption de ce plan été mis en place.

### **1.1.3 - Les subventions et participations**

**(59 665 173,64 contre 58 790 083,66 € pour 2020)**

Les subventions et participations concernent essentiellement :

- la contribution au Fonds de compensation des charges territoriales versée à Grand Paris Sud Est Avenir pour un montant de 31 818 135,00 €, contre 31 447 582,00 €, en 2020. Le réalisé de l'exercice 2021 intègre la revalorisation législative de 1,2 % sur le montant 2020, l'ajustement de + 3 182 € concernant la compétence production florale et arboricole, le soutien de 10 000 € au titre de l'aménagement de centres de vaccination sur le territoire cristolien.
- la subvention au CCAS pour 13 214 211,00 €, contre 13 134 993,00 €, versée en 2020.
- les subventions aux associations pour 8 903 270,78 €, contre 9 077 811,45 €, en 2020.



- la contribution aux dépenses de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, pour 2 165 822,67 € contre 1 825 280,01 € en 2020.
- le versement des indemnités aux élus pour un montant de 1 042 062,83 € contre 1 047 472,30 € en 2020.
- les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale pour 1 193 818,11 €, contre 1 247 003,75 €, en 2020 (Infocom94, Base de loisirs de Créteil, Autolib, SIFUREP).
- les participations aux frais de scolarités pour les enfants scolarisés hors de Créteil, les participations pour les écoles privées pour un montant total de 721 180,29 €, contre 670 031,70 € en 2020.

#### 1.1.4 - Les frais financiers

**(2 381 643,03 en 2021 contre 2 439 989,62 € pour 2020)**

Les frais financiers sont composés des intérêts de la dette, des frais de trésorerie, des autres charges financières et des intérêts courus non échus (ICNE), soit :

- Intérêts de la dette.....	2 184 510,84 €
- Autres charges financières.....	216 643,68 €
- Frais de trésorerie.....	2 241,77 €
- Charges d'intérêts liées aux ICNE.....	- 21 753,26 €

Les autres charges financières sont composées des commissions versées aux établissements bancaires, (21 543,53 €) et des versements liés au Swap (195 100,15 €) qui sont compensés en recettes.

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 132 454 963,88 €.

#### Un focus de la dette du budget principal est réalisé ci-dessous :

La dette est équilibrée entre taux fixe pour 64,20%, taux variable pour 34,56 % et taux à barrière à 1,24 %. Elle comprend 98,76 % de produits classés en 1A dans la charte Gissler. Le taux moyen de la dette s'élève à 1,55 % au 31 décembre 2021. La commune a su ainsi profiter de taux bas depuis 2015.

La décomposition entre taux fixe et variable est la suivante :

Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	82 784 539 €	62,50%	2,13%
Fixe à phase	2 250 000 €	1,70%	0,84%
Variable	43 906 443 €	33,15%	0,52%
Livret A	1 864 994 €	1,41%	1,73%
Barrière hors zone EUR	1 648 988 €	1,24%	1,20%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>132 454 964 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,55%</b>

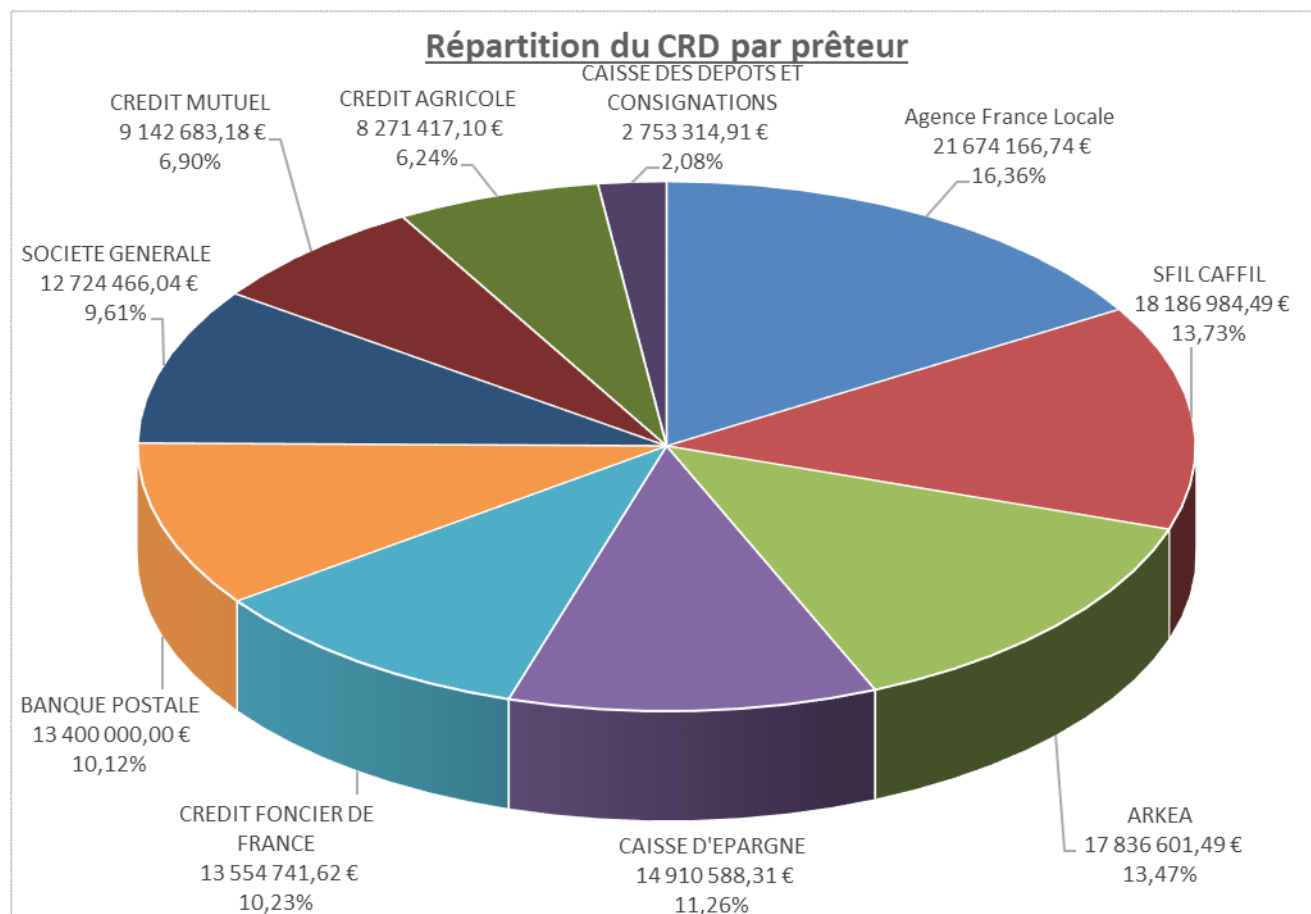
La durée de vie résiduelle est de 12 ans et 4 mois. Elle correspond à la durée de vie résiduelle moyenne pondérée par le capital restant dû.

La durée de vie moyenne est de 6 ans et 7 mois. Elle mesure la vitesse d'amortissement de l'encours ou d'un seul prêt. Plus l'amortissement est rapide (exemple : un amortissement linéaire), plus la durée de vie moyenne sera courte.

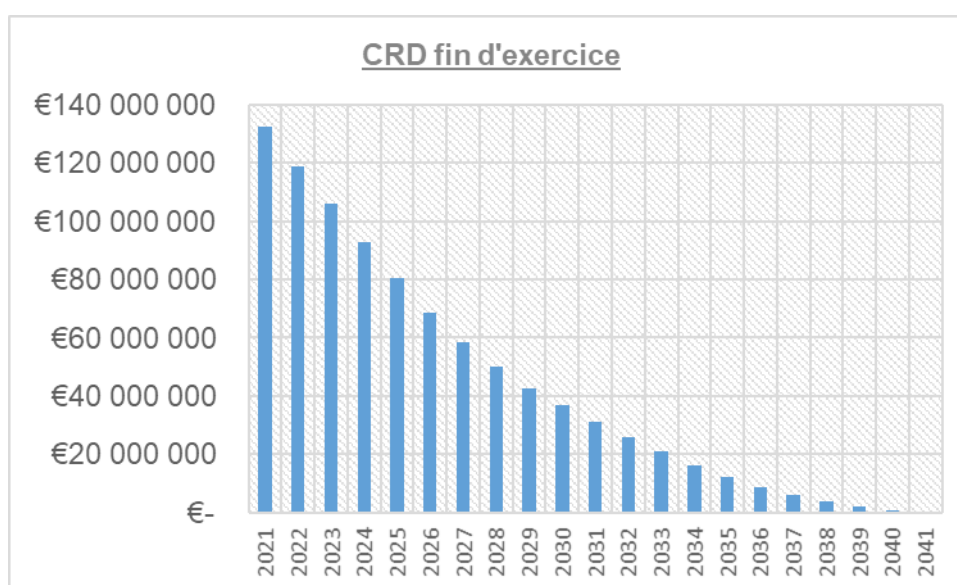
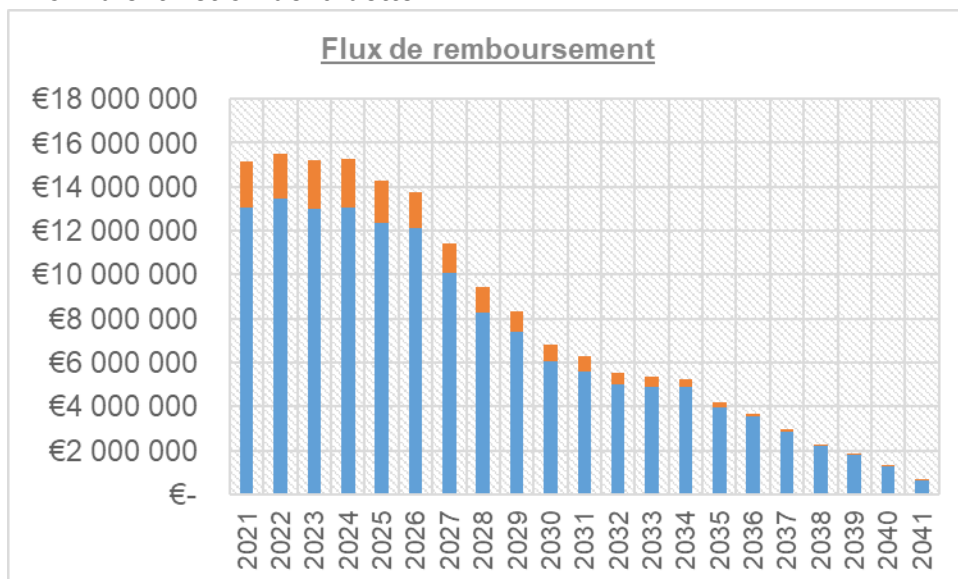
La répartition de l'encours de dette entre prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
---------	-----	----------

Agence France Locale	21 674 167 €	16,36%
SFIL CAFFIL	18 186 984 €	13,73%
ARKEA	17 836 601 €	13,47%
CAISSE D'EPARGNE	14 910 588 €	11,26%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	13 554 742 €	10,23%
BANQUE POSTALE	13 400 000 €	10,12%
SOCIETE GENERALE	12 724 466 €	9,61%
CREDIT MUTUEL	9 142 683 €	6,90%
CREDIT AGRICOLE	8 271 417 €	6,24%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 753 315 €	2,08%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>132 454 963,88 €</b>	<b>100,00%</b>



○ **Profil d'extinction de la dette**



### **1.1.5 Les charges exceptionnelles**

**(458 784,37 € en 2021 contre 137 733,65 € en 2020)**

Elles sont constituées notamment :

- 242 996,54 € au titre du contentieux GRT Gaz. Cette inscription est intégralement couverte par les recettes d'assurance ;
- de la provision de 72 000 € pour une contribution exceptionnelle au syndicat Autolib au titre des frais liés à la résiliation de la délégation de service public ;
- 59 240 € pour la prise en charge de l'accueil des résidences d'artistes et pour la participation à la formation au BAFA de Cristoliens;
- de 42 802,98 € de bourses et prix dont les bourses pour les lauréats du fonds de soutien à la créativité ;
- de 5 071,89 € pour les remises gracieuses dans le cadre de la commission des impayés scolaires et périscolaires.

## 1.1.6 Les provisions semi-budgétaires

**(56 000 € en 2021)**

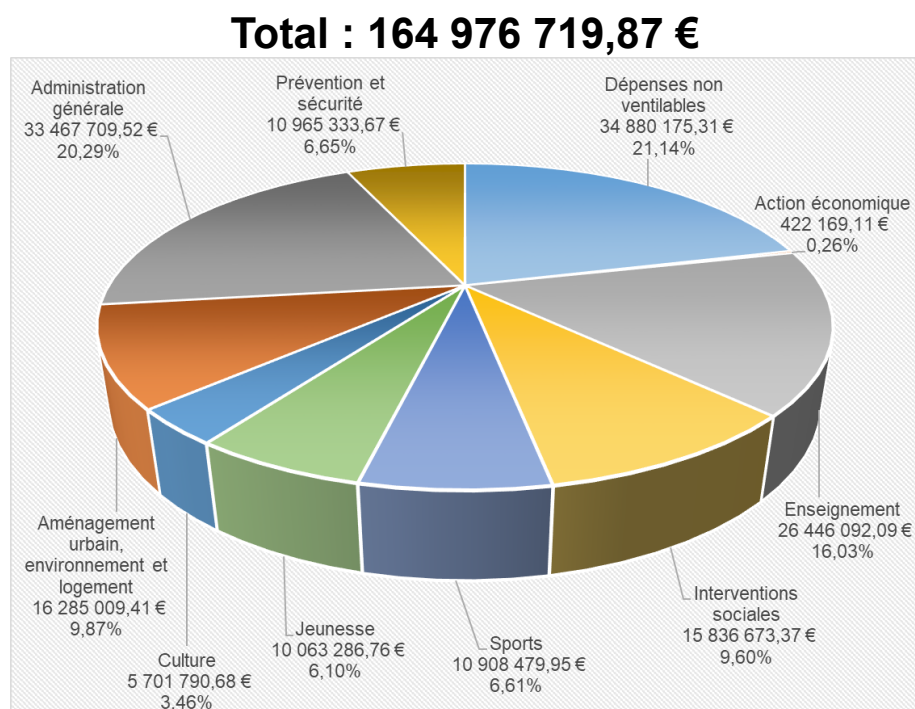
En 2021, une provision pour créances douteuses a été constituée à hauteur de 56 000 €.

## 1.2 – LES DÉPENSES RÉELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Cette approche regroupe, par secteur, les dépenses directes (fournitures, achats) et indirectes (personnels, fluides, subventions) de fonctionnement. Elle permet de mesurer l'effort global réalisé par la collectivité dans un domaine particulier.

Les dépenses réelles, d'un montant total de 164 976 719,87 €, sont réparties entre les différents secteurs de l'activité communale.

### Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité



- **Interventions sociales, santé et actions en faveur de la petite enfance et des personnes âgées : 15 836 673,37 € (pour 16 306 791,51 € en 2020)**  
(dont 1 929 415,84 € de dépenses de personnel en 2021)

La commune s'est fortement mobilisée pour accompagner les Cristoliens face aux conséquences de l'épidémie. En première ligne dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, le CCAS est un acteur majeur de la santé et de la solidarité.

Dans ce contexte, la commune a souhaité maintenir, et renforcer, son soutien aux actions plus que jamais nécessaires du CCAS. Ainsi, pour 2021, le budget consacré à l'action sociale s'élève à 15 836 673,37 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS pour un montant de 13 214 211 €.

Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur

de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

### ➤ **Les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire**

La commune a mis en place un dispositif de vaccination inédit.

Le centre de vaccination de Créteil a été ouvert en janvier 2021, au centre Marie Thérèse Eyquem tout d'abord, avant d'être déplacé en juillet Place Salvador Allende, dans un local aménagé à cette occasion en vue d'augmenter la capacité vaccinale. S'ajoute un centre de vaccination pédiatrique ouvert en fin d'année, permettant d'assurer la vaccination des 5 – 11 ans dans un cadre adapté à ce jeune public.

La cellule d'appel mise en place permet d'informer sur la vaccination et d'accompagner les personnes qui le nécessitent dans leurs prises de rendez-vous, en complément des inscriptions en ligne sur Doctolib.

Au total, 150 000 injections ont été réalisées en 2021 et plus de 30 000 appels ont été reçus. En complément, des opérations spécifiques ont été mises en place tout au long de l'année pour accompagner le public au plus près des lieux de vie :

- En faveur des séniors : plus de 1000 cristoliens rencontrant des difficultés de déplacement ont bénéficié d'un transport véhiculé par les services de la Ville vers le centre de vaccination, des créneaux dédiés mis en place ou des vaccinations sur site pour les résidences autonomie, organisation de vaccinations à domicile en lien avec GPSEA pour 80 personnes du territoire ne pouvant pas se déplacer, approvisionnement en doses de vaccins assuré pour 6 Ehpad ;
- Pour les jeunes : opérations dédiées aux élèves des établissements scolaires à la rentrée scolaire, vaccination sur site et approvisionnement en doses assurés pour l'UPEC ;
- Pour les publics en situation de fragilité : opérations sur site au sein de l'association France Terre d'Asile pour les demandeurs d'asile, dans des équipements socioculturels, à l'association Handi'répit.

Le coût de fonctionnement du centre de vaccination s'élève à près de 1,2 millions d'euros en 2021. La majorité de cette somme concerne les charges de personnel affecté au fonctionnement du centre de vaccination. Toutefois, le personnel communal mis à disposition du centre de vaccination n'est pas intégré dans ce coût. Les dépenses d'investissement liées au centre de vaccination se sont élevées à près de 309 000 € en 2021. Le coût du centre de vaccination est partiellement compensé par l'ARS qui a versé à la commune 756 024,77 € en 2021.

En parallèle, la commune a poursuivi la prise en charge de dépenses à caractère général pour lutter contre la crise sanitaire à hauteur de 260 000 € (achat de masques, gels hydro alcooliques, nettoyage des locaux,...).

### ➤ **Les interventions sociales**

Les aides aux personnes en situation de précarité ont été renforcées pour apporter un soutien face aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Au total, 660 K€ ont été versés par le CCAS au titre des diverses aides financières. Parmi celles-ci, une aide exceptionnelle a été mise en place pour soutenir les étudiants, grandement fragilisés par l'absence de revenus d'appoint ou par des situations d'isolement. Plus de 1 000 jeunes en ont bénéficié, pour un total de 208 K€. Des actions ont également été poursuivies dans le domaine de la précarité énergétique avec un partenariat noué avec Suez Eau France pour la prévention des dettes d'eau. 600 dossiers ont été instruits au titre du Fonds de Solidarité Départemental pour les factures d'électricité et de gaz, auxquelles s'ajoutent les aides sur les fonds propres du CCAS.

➤ **Le secteur de la petite enfance**

Le secteur Petite Enfance du CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 721 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial. Ce secteur a été fortement mobilisé dans le cadre de la crise, notamment pour garantir l'accueil des enfants de personnels soignants.

➤ **Les interventions en faveur des personnes handicapées**

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la Ville ou des accueils spécialisés.

Il met aussi en œuvre les moyens nécessaires (notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance et le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien.

Le point information handicap s'est réorienté en 2020 et 2021 sur des entretiens individuels en visio pour s'adapter à la situation sanitaire et a mis en place durant le premier confinement des appels téléphoniques réguliers auprès de certaines personnes fragilisées.

➤ **Les actions de prévention santé et sanitaire**

Le service prévention-santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en direction des enfants de 0 à 12 ans, de leurs familles et des adultes qui les encadrent.

Le CCAS organise des actions de sensibilisation à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaire, avec notamment l'organisation d'une journée de dépistage des caries, en lien avec le département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France AgriMer.

- **Enseignement.....26 446 092,09 €**  
**(pour 25 123 991,75 en 2020)**  
(dont 22 682 298,69 € de dépenses de personnel en 2021)

La direction de l'éducation a poursuivi en 2021, malgré la pandémie, ses activités directement liées au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (frais liés à l'activité pédagogique : fournitures scolaires, sorties, projets d'école, activités culturelles et sportives).

La mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection face au virus de la Covid 19, aussi bien en matière d'approvisionnement (savon, gel hydro-alcoolique...) que des mesures d'organisation (restauration scolaire, entretien, encadrement, notamment) a permis un accueil de qualité des écoliers, leurs enseignants et les personnels de la commune. Les services ont réussi, en suivant les évolutions des protocoles sanitaires, à maintenir au mieux l'ensemble des mesures de politique éducative : les interventions sur le temps scolaire, les activités périscolaires ont repris en totalité dès la rentrée. Seules les classes de découverte ont dû être annulées, faute d'assurance des prestataires de pouvoir les organiser.

La phase opérationnelle de la cité éducative du Mont-Mesly a continué à se déployer en 2021.

- **Aménagement urbain, environnement et logement.....16 285 009,41 €**  
**(pour 16 457 490,97 € en 2020)**

En 2021, la municipalité a poursuivi son engagement en faveur d'un cadre de vie durable et de qualité, inscrivant ces politiques dans ses priorités.

La commune a également continué à œuvrer pour l'efficacité énergétique et la diversité des espaces verts.

Parmi les crédits de fonctionnement du budget aménagement urbain, environnement et logement peuvent être identifiés :

- 9 710 187,58 € pour les espaces verts urbains avec 8 326 532,17 € de dépenses de personnel, 537 771,47 € de fluides, dépenses d'entretien, fournitures
  - 2 822 321,76 € pour la voirie communale et ses équipements avec 1 811 368,89 € de dépenses de personnel, 329 910,37 € pour les charges de copropriété des parkings, 183 639,92 € de fournitures de voirie,
  - 1 570 318,57 € pour l'éclairage public dont 627 954,81 € de dépenses de fluides ; 607 443,20 € de dépenses d'entretien et 304 729,30 € pour les illuminations de fin d'année.
  - 31 120,70 € pour notamment les loyers et charges des logements de fonction des groupes scolaires.
- **Sports..... 10 908 479,95 €**  
**(pour 11 091 981,15 € en 2020)**  
(dont 4 944 969,55 € de dépenses de personnel)

La politique sportive cristolienne a été durement impactée par la crise sanitaire. Toutefois, Créteil a maintenu en 2021 son engagement en faveur de la pratique sportive et son soutien aux organisations sportives cristoliennes.

Les dépenses effectuées dans le domaine du sport en 2021 sont à mettre en rapport avec :

- le développement d'actions sportives en direction des scolaires et des jeunes malgré les restrictions sanitaires, l'ensemble des animations sportives mises en place pour les enfants des accueils-loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires ; Ainsi 30 éducateurs interviennent en milieu scolaire et extrascolaire ;
- la gestion et l'entretien des 87 gymnases et équipements ainsi que l'ensemble des terrains de proximité. Compte tenu de l'amplitude d'ouverture des équipements et de leur fréquentation intensive, un nombre important d'agents municipaux y sont affectés, nécessitant des moyens matériels adaptés ;
- la contribution à l'organisation de grandes manifestations sportives par l'apport logistique des secteurs de la direction des sports ;
- la participation au fonctionnement de l'Ile de Loisirs de Créteil à hauteur de 475 500,00 € ;
- les subventions versées aux associations sportives cristoliennes, pour un montant global de 4 722 294 €.

- **Culture et centres socioculturels..... 5 701 790,68 €**  
**(pour 5 722 728,24 € en 2020)**

Les crédits dédiés à la politique culturelle, ont permis en 2021 de poursuivre l'engagement de la collectivité en faveur de la création et de la diffusion artistique.

La traditionnelle manifestation « Jour de fête » a dû être annulée en 2021 tout comme en 2020 au regard de la crise sanitaire. Néanmoins afin de préserver une dynamique sociale pendant la période estivale, le dispositif « Antirouille » a été reconduit durant l'été grâce à une collaboration étroite des services de la Ville et de ses nombreux partenaires culturels. Celui-ci fût un succès aussi bien auprès des cristoliens (environ 10 000 participants) que des partenaires du Territoire.

La répartition des crédits de fonctionnement pour le secteur culturel s'est opérée de la façon suivante :

- 2 561 886,00 € au titre des subventions aux 9 équipements socioculturels, centres sociaux et M.J.C ;
- 1 534 172,58 € de frais de personnel ;
- 913 570 € pour les subventions aux associations culturelles.

Au-delà de l'action des services municipaux, la commune collabore avec les nombreux acteurs culturels intervenant sur notre Ville. Elle accorde des financements aux grands équipements tels que les cinémas du Palais (295 300 €) et le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne (193 370 €).

Les autres subventions sont destinées au financement d'actions menées par de nombreuses associations qui animent la vie culturelle de notre Ville.

- **Jeunesse.....10 063 286,76  
€ (pour 9 458 192,80 € en 2020)**

Si les actions de la municipalité en direction des jeunes ont été perturbées par la pandémie, les démarches d'accompagnement ont été poursuivies tout au long de la crise sanitaire. Ainsi, bien qu'il y ait eu des périodes contraintes (un mois de fermeture en avril, des périodes d'ouverture partielles notamment pour les structures Jeunesse, l'obligation du pass sanitaire pour les plus de 12 ans, ...) et l'annulation de nombreux projets, les équipes ont su proposer aux enfants et aux jeunes des animations de qualité (Antirouille 2021, Hors les murs, projets numériques, ...). Les différents protocoles sanitaires ont également nécessité une réadaptation des manières d'intervenir auprès du public accueilli.

Les crédits comprennent 6 845 692,97 € pour les ALSH et les accueils périscolaires (dont 6 447 805,56 € de frais de personnel),

Les dépenses effectuées dans le domaine de la Jeunesse concernent principalement :

- le développement, toute l'année, d'actions sportives de proximité destinées aux enfants et aux jeunes de 8 à 15 ans,
- l'organisation des dispositifs «Passeport jeunes» et «Chéquier découverte» consacrés aux jeunes de 8 à 15 ans leur permettant d'accéder à des prestations sportives et éducatives et de loisirs de qualité, notamment pendant les deux mois d'été,
- la bourse d'aide aux jeunes, dispositif d'aide aux projets individuels des jeunes, portant sur la formation (BAFA, ...),
- la gestion des ALSH au profit de la population des enfants de 3 à 12 ans,
- les séjours de vacances, malgré le contexte sanitaire, 137 enfants ont pu bénéficier de séjours de vacances,
- la contribution et la diffusion de l'information en direction des jeunes (bureau d'information jeunesse),
- le club de loisirs pour adolescents et pré adolescents (CLAP) pour les jeunes de 11 à 15 ans, leur permettant d'accéder à des activités de loisirs.

- **Administration générale.....33 467 709,52 €  
(pour 32 731 358,14 € en 2020)**

Il s'agit de toutes les dépenses qui concernent le fonctionnement de l'administration générale et correspondent aux frais de structure de la collectivité. Ils comportent en particulier :

- les frais des personnels affectés aux services centraux pour 22 595 583,29 € contre 22 531 599,24 € en 2020 ;
- les dépenses d'assurance de la commune pour 1 385 326,55 € contre 1 329 027,94 € en 2020 ;
- la contribution à Infocom94 pour 680 811,11 € contre 669 119,75 en 2020, en augmentation du fait de l'évolution démographique à Créteil.



- **Prévention et sécurité**..... **10 965 333,67 €**  
(pour 10 235 955,80 € en 2020)

Dans le cadre de la stratégie municipale de prévention et de sécurité, concertée avec la police nationale, la municipalité a renforcé en 2021 ses interventions en matière de prévention et de sécurité.

Les crédits de fonctionnement ont été répartis comme suit :

- 8 335 838,33 de frais de personnels affectés au secteur prévention sécurité, surveillance.
- 2 165 822,67 € au titre de participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

### 1.3 – LES DÉPENSES D'ORDRE

Les opérations d'ordre, d'un montant de 4 256 726,35 € en 2021 contre 7 171 324,19 € en 2020, sont à la fois des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement.

Elles se répartissent ainsi :

- Les écritures liées aux valeurs comptables des immobilisations cédées : ..... **606 562,54 €**
- Les écritures comptables liées aux plus-values des sorties d'actifs : ..... **483 186,60 €**
- Les dotations aux amortissements et provisions..... **3 166 977,21 €**

## II - LES RECETTES

Elles atteignent 184 263 840,80 € en 2021, et comprennent les recettes réelles, d'ordre et le résultat reporté. Les recettes réelles d'un montant de 175 618 339,00 € représentent 102,42 % des prévisions budgétaires, contre 171 541 941,94 € en 2020 (101,56 % des prévisions budgétaires).

La répartition par nature des recettes réalisées est la suivante :

- Recettes réelles de fonctionnement..... 175 618 339,00 €
- Recettes d'ordre..... 793 739,98 €
- TOTAL..... 176 412 078,98 €
- + Résultat reporté..... 7 851 761,82 €

La répartition des recettes réelles et de l'excédent reporté est la suivante :

	CA 2020	CA 2021	Variation
Produits des services	7 812 258,71 €	9 019 765,90 €	15,46%
Impôts et taxes	130 636 021,50 €	136 626 105,33 €	4,59%
Dotations et participations	27 224 733,87 €	26 602 531,41 €	-2,29%
Autres produits de gestion courante	1 049 354,96 €	1 049 051,81 €	-0,03%
Produits financiers	251 531,75 €	230 780,74 €	-8,25%
Produits exceptionnels	3 542 201,42 €	1 069 645,87 €	-69,80%
Atténuations de charges	1 025 839,73 €	1 020 457,94 €	-0,52%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>171 541 941,94 €</b>	<b>175 618 339,00 €</b>	<b>2,38%</b>

<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	6 021 794,12 €	7 851 761,82 €	ns
<b>TOTAL</b>	<b>177 563 736,06 €</b>	<b>183 470 100,82 €</b>	<b>3,33%</b>

L'augmentation des produits des services est liée principalement aux redevances pour les prestations scolaires et périscolaires. En 2020, les écoles avaient été fermées pendant le confinement. Toutefois, les redevances ne retrouvent pas le niveau de 2019, les écoles ayant été fermées 3 semaines en avril 2021.

L'évolution des recettes fiscales se trouve significativement impactée en 2021 par plusieurs effets :

- l'application de la réforme de la taxe d'habitation provoque une substitution de la part anciennement perçue au titre de la taxe d'habitation par une compensation fiscale destinée à couvrir l'absence de taxe d'habitation pour les recettes communales et par la perception, pour la première année, de la part départementale de taxe foncière ;
- les dispositions de la loi de finances 2021 liées aux conséquences de la crise sanitaire se traduisent par la substitution de la part des bases de taxe foncière relevant des locaux industriels en compensation fiscale ;
- la commune a notamment perçu en 2021 plus de 600 000 € de produits complémentaires au titre de 2020 ;
- la base de taxe d'habitation des résidences hors principales a augmenté de plus de 2,3 millions d'euros, générant un produit supplémentaire de près de 700 000 €.

Ces éléments rendent difficilement comparable le produit de fiscalité entre 2020 et 2021.

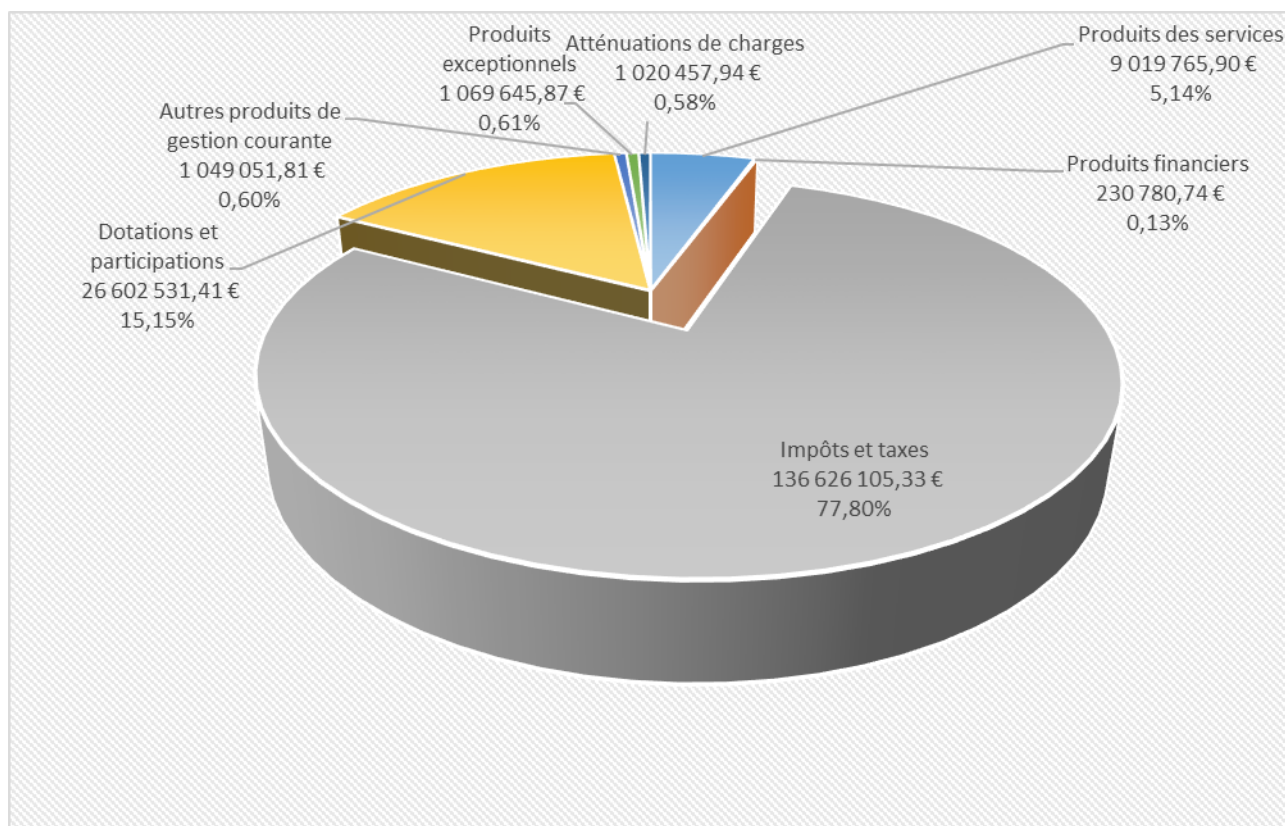
Comme en 2020, pour faire face au premier confinement, le conseil municipal du 8 février 2021 a voté des exonérations de loyers et charges. Le conseil municipal a également voté des exonérations des droits d'occupation temporaire du domaine public et des minorations pour les tarifs et redevances communaux pour la période du deuxième confinement limitant l'évolution des produits des services.

## **2.1 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**(175 618 339,00 € en 2021 contre 171 541 941,94 € en 2020)**

**Répartition des recettes réelles de fonctionnement :**

**Total : 175 618 339,00 €**



- **Impôts et taxes**..... **136 626 105,33 €**  
**(pour 130 636 021,50 € en 2020)**

dont :

- 88 701 450 € de fiscalité directe locale, (dont 644 608,00 € de rôles complémentaires et supplémentaires) contre 83 083 800,00 € en 2020 ;
- 37 291 759,00 € correspondant à l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, comme en 2020 ;
- 5 460 472,00 € au titre du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France contre 5 067 197,00 € en 2020 ;
- 3 475 350,68 € de taxe additionnelle aux droits de mutation, contre 3 384 468,23 € en 2020, en lien avec le dynamisme du marché de l'immobilier sur la ville ;
- 1 042 148,05 € de taxe sur l'électricité contre 958 403,30 € en 2020.

- **Dotations et subventions**..... **26 602 531,41 €**  
**(pour 27 224 733,87 € en 2020)**

dont :

- 10 971 339,00 € de dotation forfaitaire contre 11 000 307,00 € en 2020 ;
- 6 718 498,00 € de dotation de solidarité urbaine contre 6 470 392,00 € en 2020 ;
- 1 674 202 € au titre des compensations fiscales de l'Etat contre 3 154 262,00 € en 2020. À compter de 2021, la commune ne perçoit plus de compensation pour la taxe d'habitation. Les compensations fiscales de l'Etat concernent désormais uniquement la taxe foncière, qui comprend 50 % des valeurs locatives des bases de foncier bâti des établissements industriels ;
- 1 709 124,00 € de dotation nationale de péréquation contre 1 553 169,00 € en 2020.
- 756 024,77 € de subvention de l'Agence Régionale de Santé pour le fonctionnement du centre de vaccination ;
- 109 559,00 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien contre 38 080,00 € perçus en 2020.

- **Produits des services du domaine**..... **9 019 765,90 €**  
**(pour 7 812 258,71 € en 2020)**

- dont :
- 4 106 399,10 € de redevances et droits des services (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH, centres de vacances, ...), contre 2 864 206,19,00 € en 2020. La crise sanitaire a continué à avoir des effets sur ces redevances avec notamment la fermeture des écoles au mois d'avril pendant 3 semaines (ALSH, restauration, APS). Pour mémoire en 2019, les redevances et droits des services s'élevaient à 4 760 920 €.
  - 2 176 505,19 € de refacturation de frais et de personnel à GPSEA contre 2 186 124,17 € en 2020.
- **Recettes exceptionnelles.....1 069 645,87 €**  
**(pour 3 542 201,42 € en 2020)**
- dont :
- ✓ Les cessions pour un montant de..... 7 290,92 €  
notamment :
    - Vente de véhicules, mobiliers et matériels.....7 290.92 €
  - ✓ L'avance sur boni de liquidation clôture de ZAC des Sarrazins.....500 000,00 €
  - ✓ Les remboursements de sinistres / contentieux pour un montant de 334 693,07 €
    - Contentieux GRT Gaz..... 239 196,54 €
    - Pour les inondations de juin 2021..... 60 000,00 €
    - Divers..... 35 496,53 €
- **Autres produits de gestion..... 1 049 051,81 €**  
**(pour 1 049 354,96 en 2020)**
- dont :
- ✓ 595 175,73 en 2021 pour 569 238,51 en 2020 de redevances versées par les concessionnaires, notamment :
    - Marchés forains .....371 849,49 €
    - Eclairage public .....218 000,00 €
  - ✓ 443 107,85 € de revenus des immeubles, contre 471 480,41 € en 2020.
- **Les produits financiers.....230 780,74 €**  
**(pour 251 531,75 € en 2020)**

Ils correspondent en partie aux intérêts payés par RBS pour 230 756,58 € au titre des contrats de SWAP. La commune ayant, quant à elle, versée à RBS 213 286,80 €, soit un gain net de 36 656,43 €.

- **Diverses recettes réelles.....1 020 457,94 € (pour 1 025 839,73 € en 2020)**

Ce sont des atténuations de charges qui concernent des remboursements sur rémunérations et charges du personnel pour 969 709,73 € (remboursements relatifs aux arrêts maladie et accidents de travail, ...), des avoirs non déduits sur factures pour 35 748,21 €, et 15 000 € de remboursement de versement sur excédent Autolib.

## 2.2 – LES RECETTES D'ORDRE

Les recettes d'ordre sont réparties de la façon suivante :

- La neutralisation des subventions d'équipement versées.....600 000,00 €
  - Les travaux en régie..... 190 640,98 €
  - d'une reprise sur amortissement à la demande du service de gestion comptable  
pour ..... 3 000,00 €
  - Les écritures liées à la cession des immobilisations (moins-value)..... 99,00 €
- TOTAL.....793 739,98 €**

Ces écritures trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

## 3 – LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Pour 2021, l'exécution du budget de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 15 947 140,99 €.

La section de fonctionnement peut donc se résumer ainsi :

	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	168 316 699,81 €	176 412 078,98 €
Résultat antérieur reporté		7 851 761,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 316 699,81 €</b>	<b>184 263 840,80 €</b>
<b>Résultat de clôture année 2021</b>		<b>15 947 140,99 €</b>

Ce résultat de clôture permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 8 121 847,80 € après intégration des restes à réaliser, et d'affecter la différence, soit 7 825 293,19 € pour le financement de la section de fonctionnement du budget 2022.

Il vous est demandé :

- d'approuver le compte administratif du budget principal pour 2021, lequel concorde, après rapprochement, avec le compte de gestion du comptable public, responsable de la trésorerie municipale qui vous est présenté à cette même séance ;
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement comme suit :
  - 8 121 847,80 € au financement de la section d'investissement ;
  - 7 825 293,19 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget 2022.